



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2014

Publication : 19/02/2014

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 17 février à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes BLATMANN Sabine représentant Mme CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques représentant M. DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre et VAGINAY Bruno

EXCUSES : Mlle JACQUES Elisabeth et M. JACQUES Jean.

Délibération n° 2014/25

OBJET : ADHESION DE LA CCVU AU COLLECTIF « STATIONS VILLAGES DES ALPES DU SUD »

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le collectif « Stations Villages des Alpes du Sud » né d'une dynamique engagée en faveur des stations Villages des Alpes du Sud par le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec l'ADT des Alpes de Haute-Provence, le CDT des Hautes-Alpes et le CRT Côte-d'Azur, a une vocation de promotion touristique.

CONSIDERANT que 3 communes ont été labélisées sur notre territoire : Larche, Saint Paul sur Ubaye et Sainte Anne la Condamine.

CONSIDERANT que les actions du collectif « Stations Villages des Alpes du Sud » consistent à :

- Réaliser des campagnes de promotion multi-médias,
- Réaliser des accueils presse,
- Réaliser des reportages photos et vidéos,
- Valoriser les stations labélisées.

VU la demande d'adhésion du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès de la CCVU, et l'appel de cotisation statutaire, d'un montant annuel de **900 €**,

Sur proposition de Monsieur Jacques MARTIN, Vice-Président, en charge du tourisme,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** l'adhésion de la CCVU auprès du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter de 2014, en remplacement de l'adhésion des 3 communes de la vallée de l'Ubaye qui sont labellisées Stations Villages des Alpes du Sud.

- **AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cette adhésion.

- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au Budget Tourisme de la communauté les crédits correspondant au montant de l'adhésion annuelle.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
M. Michel LANFRANCHI

